

DÉLIBÉRATIONS

2016

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2016

Le conseil municipal d'Uvernet-Fours, régulièrement convoqué s'est réuni le 8 Décembre 2016 à 17 heures au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick BOUVET, maire de la commune.

Convocation en date du 28 novembre 2016

Etaient présents : ALLEMANDI Gérard BOISSE Sandrine ESTRAYER Philippe GOUTAGNY Michel MEYRAN Jean Jacques ROUX Marius VERDIER Sylvain

Etaient absents : AYMARD Robert CAHEN Alain CHAUVET Céline DEBEUX Yannick GARINO Christian LE HIR Mathilde VAGINAY Bruno

Pouvoir (s) :

Secrétaire de séance : ALLEMANDI Gérard

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 NOVEMBRE 2016

Le maire rappelle aux conseillers les délibérations prises lors du conseil du 23 novembre. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres le conseil approuve le compte rendu.

CREATION D'UN EMPLOI « AVENIR » POUR UNE DUREE DE UN AN

Le maire informe les conseillers de l'objectif des emplois « Avenir » qui est de proposer des solutions d'emploi aux jeunes pas ou peu qualifiés. Ces emplois bénéficient des aides de l'Etat à hauteur de 75 % du salaire brut. La collectivité s'engage à offrir à ces jeunes l'opportunité de se former et de construire son parcours professionnel.

En relation avec la « Mission Jeunes » un jeune entrant dans les critères requis a postulé pour ce genre de contrat.

Le maire propose aux conseillers municipaux de faire un contrat d'un an et d'intégrer cette personne au Centre Technique Communal en qualité d'agent polyvalent.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents :

- autorisent le maire à signer le contrat avec la « Mission jeunes » pour une durée de un an à compter du 1^{er} décembre 2016
- disent que la dépense est prévue au budget

LANCEMENT D UN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE EQUESTRE

Le maire rappelle que le marché de réhabilitation du Centre Equestre a été dévolu à l'entreprise EIFFAGE. Il est maintenant nécessaire de lancer une DSP pour l'exploitation de cette structure dès avril 2017. La forme de la délégation sera une convention d'affermage d'une durée prévisionnelle de 8 ans.

Après discussion et en avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité décident :

- De lancer une DSP pour la gestion du centre équestre de Terres Neuves
- D'autoriser le maire à faire toutes les démarches qui s'imposent